

**SYNDICAT MIXTE DE PORTAGE DU
SAGE RANCE FREMUR BAIE DE
BEAUSSAIS**

**BILAN-EVALUATION
1999-2009 DU SAGE RANCE FREMUR
BAIE DE BEAUSSAIS**

SYNTHESE

IDEA Recherche/Oxymore/Cabinet ARES

Octobre 2009

CINQ DEFIS ISSUS DE L'EVALUATION : LEVIERS D'ACTION

1. Les acteurs se sont peu ou pas appropriés les fonctions du SAGE

Le mouvement historique de planification, dans l'évolution des SAGEs, s'est progressivement orienté vers la nécessité d'une programmation, puis d'un renforcement de la portée juridique des SAGEs. Ceci a finalement constitué une transition floue entre ces différentes fonctions, évolution toujours actuelle, et ambiguë entre l'une à l'autre de ces fonctions qui se surajoutent. Cf. chapitre IV - § A : « L'ambiguïté de la mission des SAGEs : une inscription dans l'histoire ».

☞ **Nécessité de redéfinir clairement les différentes fonctions du schéma : planification, programmation (fiches actions) et réglementation (dispositions, règles).**

☞ **Nécessité de clarifier la démarche entre « volontaire » et « réglementaire »**

2. Les acteurs ne perçoivent pas la plus-value du SAGE par rapport aux autres politiques de l'eau

Une autre ambiguïté réside dans l'existence simultanée de politiques de l'eau hors SAGE sur le territoire (Contrats Territoriaux anciennement Bretagne Eau Pure, Directive nitrates, etc.).

☞ **Nécessité de préciser l'articulation du SAGE avec les autres politiques de l'eau actuelles et d'en mesurer sa spécificité**

3. Chacun des acteurs s'est approprié différemment le SAGE

Le SAGE représente, selon les acteurs, soit un outil de cohérence stratégique (logique de schéma), soit un outil d'élaboration de projets (logique de projet), soit un outil parmi d'autres des politiques territoriales (logique de convergence). Cf. chapitre VI - § B : « Une appropriation à géométrie variable ».

☞ **Nécessité de prendre en compte les différentes logiques d'acteurs dans le fonctionnement du SAGE et d'articuler missions et actions**

4. Un SAGE ayant eu des difficultés à transcender les clivages territoriaux

Cf. carte « Les différentes dynamiques territoriales du SAGE Rance Frémur »

☞ **Nécessité de clarifier le choix politique entre les milieux aquatiques et les équilibres économiques territoriaux**

☞ **Nécessité de travailler avec l'ensemble des acteurs, dont les opérateurs (engagement, cohérence)**

5. Les acteurs ont une faible lisibilité des différentes instances du SAGE

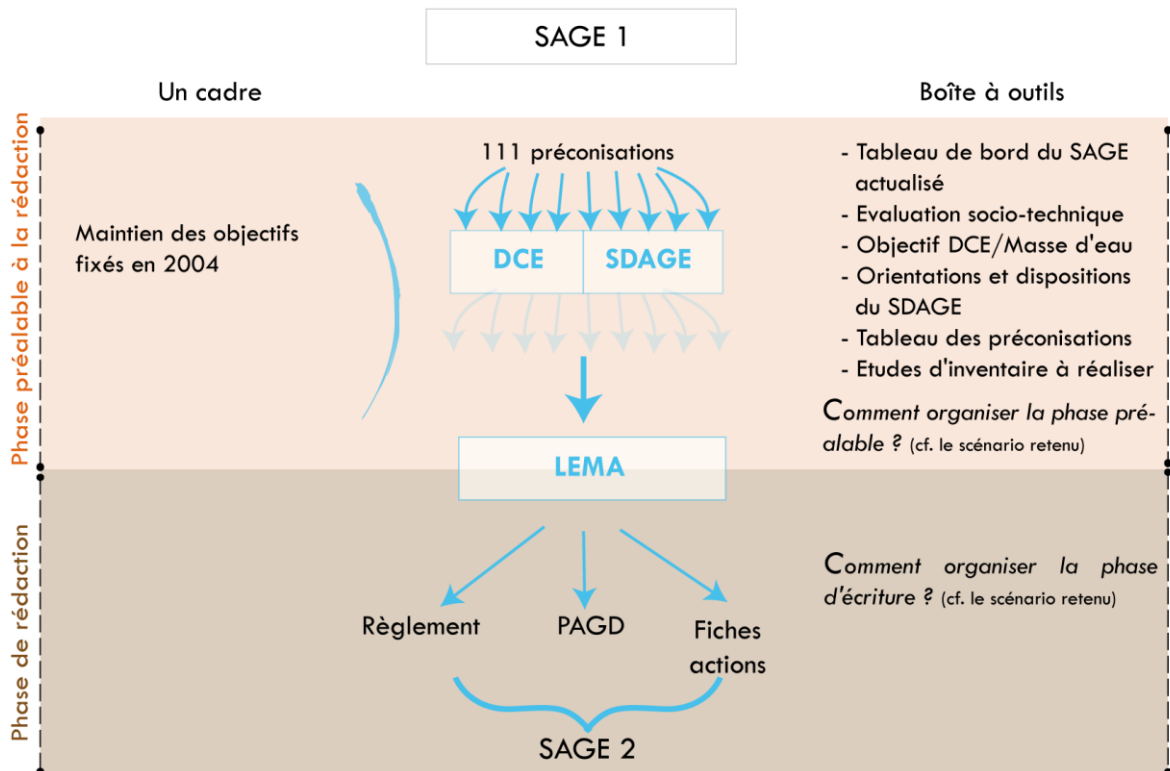
Des dysfonctionnements ont été constatés dans la gouvernance du SAGE. Seuls quelques acteurs ont une connaissance assez approfondie des dossiers. On observe, par ailleurs, une difficulté d'identification des différentes instances du SAGE.

Cf. chapitre V - § B : « Un SAGE qui a perdu sa dynamique ».

☞ **Nécessité de clarifier les missions et les rôles des différentes entités (structure porteuse, CLE, cellule technique, schéma) et leurs articulations**

LE SCENARIO DE REVISION RETENU

A – Le contenu du scénario de révision



Les deux phases d'élaboration et la boîte à outils ont été retenues pour le scénario de révision du SAGE.

Concernant le projet politique, les membres du bureau de CLE maintiennent les objectifs fixés en 2004 parce qu'ils sont conformes aux exigences réglementaires (DCE, SDAGE).

Description	<p>Ce scénario utilise des composantes de chaque scénario précédent. Le SAGE privilégie son autorité hiérarchique sur les acteurs du territoire. Il instaure écoute et dialogue avec les acteurs et les opérateurs locaux mais les délibérations et décisions restent du ressort des membres de la CLE. En voici les éléments essentiels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Trier les préconisations actuelles, les épurer et assurer la compatibilité du SAGE révisé avec le SDAGE 2009 et le mettre en conformité avec le nouveau cadre réglementaire issu de la LEMA • Recueillir l’avis et les réflexions d’acteurs extérieurs à la CLE sur la pertinence des préconisations dans le cadre de commissions thématiques • S’appuyer davantage qu’aujourd’hui sur les opérateurs • Instaurer un travail de pédagogie et de communication a posteriori
Intérêts	<ul style="list-style-type: none"> • Permet de respecter les délais (révision avant fin 2011) • Facilite les actions des services de l’Etat (Police de l’eau, etc.) principalement • Permet d’imposer une autorité à court terme • Permet une appropriation partielle du SAGE par les acteurs de la CLE • Permet une clarification entre les missions et les rôles des opérateurs • Prévient partiellement les blocages : une partie des acteurs est informée sur le contenu du SAGE
Limites	<ul style="list-style-type: none"> • Identification possible du SAGE comme un nouveau dispositif contraignant (réglementaire) • Champ d’actions limité au cadre juridique du décret D.10/08/07
Remarques	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessité d’une compétence en matière juridique et cartographique pour répondre aux exigences règlementaires (Pour la compétence cartographique et la base de données, le renforcement de la cellule technique peut être opportun) • Nécessité d’une disponibilité supplémentaire en matière de synthèse des données (tableau de bord, etc.), et d’accompagnement des acteurs pour animer l’ensemble des réunions de travail
Méthode indicative	<p>Les acteurs de la CLE devront :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Compléter le tableau de bord : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Constituer un réseau d’« opérateurs » pour affiner les indicateurs, étudier l’échelle d’intervention pertinente pour le recueil de données et le mode de conventionnement entre eux et la CLE ✓ Recueillir les données avec le réseau d’« opérateurs », et analyser la réalisation technique et financière des préconisations 2. Trier les préconisations au regard de la DCE : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réunir les commissions « thématiques » existantes (milieux aquatiques, agriculture, littoral) en fonction des thèmes à traiter, s’appuyer simultanément sur le réseau « opérateurs », et recueillir l’avis de tous. ✓ Examiner l’adéquation entre les facteurs déclassants de la DCE et les préconisations du SAGE ✓ Trier et choisir les préconisations et les secteurs prioritaires selon la qualification

des masses d'eau de la DCE (cf. « boîte à outils »)

- ✓ Valider ces choix

3. Partager le SDAGE après adoption :

- ✓ Réunir les 3 commissions « thématiques » en fonction des thèmes à traiter et constituer un comité de rédaction pour recueillir l'avis de chacun sur le mode d'intégration des orientations et des dispositions du SDAGE (cf. « boîte à outils »)
- ✓ Traduire et Intégrer les orientations et dispositions du SDAGE et les valider

4. Consolider le projet politique :

- ✓ Réunir les acteurs de la CLE pour consolider le projet politique (les objectifs du SAGE)

5. Partager la LEMA et son décret d'application :

- ✓ Réunir les commissions « thématiques » et le comité de rédaction pour étudier les différentes possibilités de répartition des préconisations dans les documents (objectifs, moyens, dispositions, règles, actions) (cf. « boîte à outils »)
- ✓ Intégrer les préconisations du SAGE actuel et les traduire en conformité avec le nouveau cadre réglementaire issu de la LEMA et les valider
- ✓ Recueillir et réaliser les études et inventaires avec les opérateurs et/ou des prestataires extérieurs en vue d'effectuer les délimitations cartographiques nécessaires. Se doter des moyens techniques (cartographie).
- ✓ Evaluer le potentiel hydroélectrique
- ✓ Evaluer les moyens financiers, matériels et humains nécessaires à la mise en œuvre du SAGE et à l'atteinte des objectifs fixés.

6. Rédiger le SAGE révisé:

- ✓ Rédaction de l'évaluation environnementale (art. R122-17 c.env.)
- ✓ Réunir une dernière fois :
 - le réseau « opérateurs » pour valider le contenu des fiches-action
 - le comité de rédaction pour valider la qualité de l'écriture réglementaire
 - les 3 commissions « thématiques » pour valider la qualité de l'ensemble des documents
- ✓ Procéder aux validations multiples par le bureau de la CLE puis arrêt du projet de SAGE par la CLE

7. Engager la phase d'instruction :

1. Consultation des assemblées et des services de l'Etat : 4 mois
2. Modification des documents : 2 mois environ
3. Enquête publique : 1 à 2 mois
4. Modification des documents : 2 mois environ
5. Approbation du SAGE par le préfet coordinateur de bassin : 2 à 3 mois

Schéma organisationnel

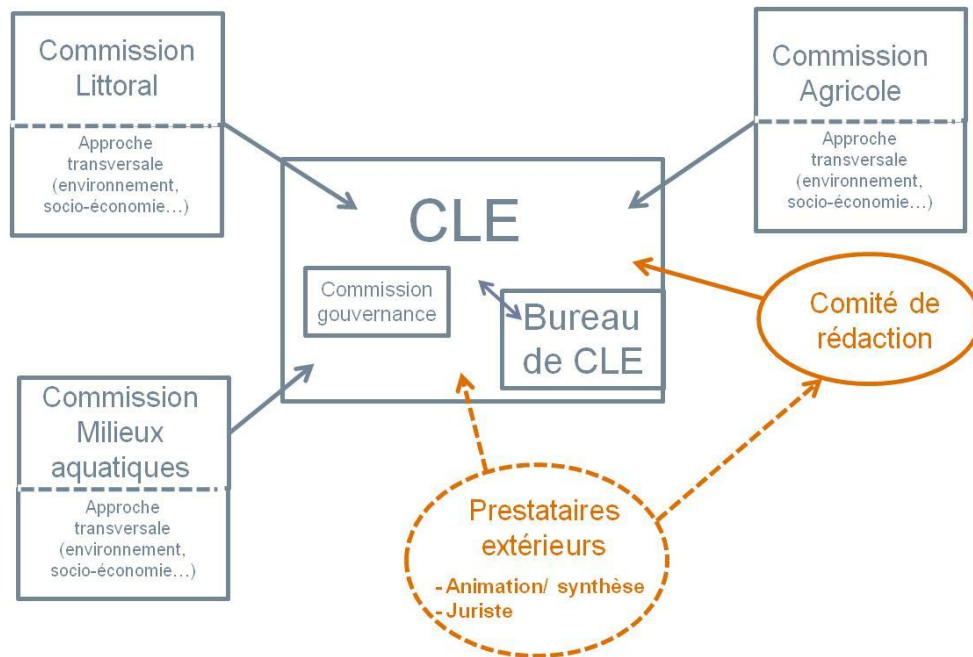
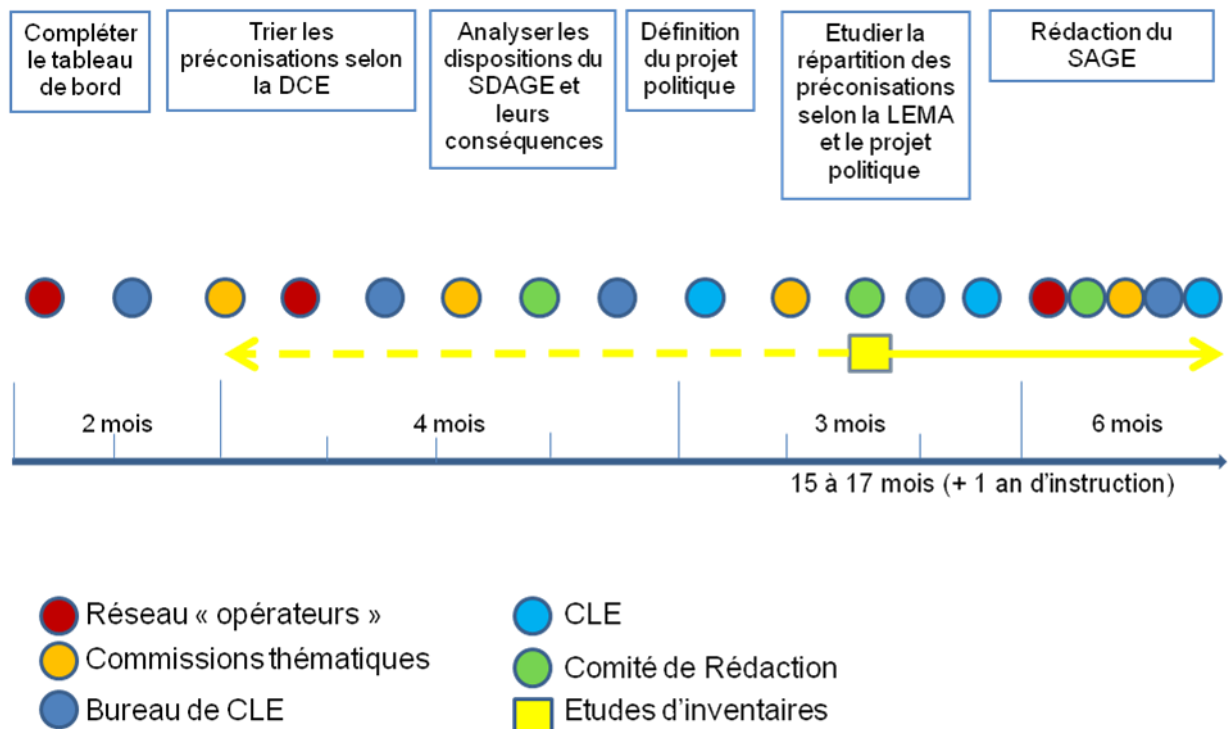


Schéma chronologique



**B – Un cas concret de révision :
l'enjeu « morphologie des cours
d'eau »**

Un cas concret	<p>Enjeu « morphologie des cours d'eau » :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Si besoin, réunir une commission thématique « milieux aquatiques » ouverte aux riverains ou associations de riverains, de propriétaires d'ouvrages hydrauliques, d'associations d'environnement, de pêcheurs, de la FDPPMA, de l'ONEMA, de l'Agence de l'eau, etc. pour :<ul style="list-style-type: none">✓ Faire le bilan des pratiques et des perceptions (valeurs symboliques, etc.)✓ Recueillir l'avis de cette commission sur les actions qui vont être mises en place à partir des préconisations « filtrées » par la DCE et le SDAGE✓ Prendre note des remarques2. Si besoin, réunir le réseau d'« opérateurs » composé de l'ensemble des opérateurs des milieux aquatiques et de la ressource en eau (SMPBR, CŒUR, Syndicat du Linon, SMPEPCE, AFBB, etc.), pour :<ul style="list-style-type: none">✓ Étudier la faisabilité des actions à mettre en œuvre✓ Étudier les mesures à mettre en place pour compenser les contraintes induites par les modifications de pratiques✓ Articuler les sous-territoires d'actions entre eux (compétences de chaque opérateur, coordination de l'ensemble des actions, etc.)3. Si besoin, recourir à des prestataires extérieurs4. Effectuer choix et validation
-----------------------	---



IDEA Recherche
➔ Nouvelle adresse postale :
4 allée Marie Berhaut
Cap Nord B
35000 RENNES
Tél. 02 23 46 13 40
Fax. 02 23 46 13 49
Email : info@idea-recherche.com
Contact : Philippe MARTIN



OXYMORE
73 rue de Saint-Brieuc
CS 56520
35065 Rennes Cedex
Tél. 02 99 54 63 04

Contact : Gilles RAULT



Cabinet ARES
Immeuble LE PAPYRUS
29, rue de Lorient
CS 64329
35043 RENNES Cedex
Tél. : 02 99 67 83 83
Fax. : 02 99 67 67 29

Contact : Anne LEDERF